

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de la municipalité de Sayabec de ce qui suit :

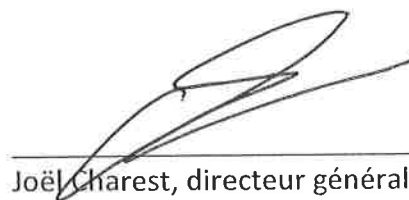
Lors de sa séance ordinaire du 9 septembre dernier, le conseil municipal a adopté le projet de règlement présenté ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 15 octobre prochain, au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église Sayabec à compter de 19H30.

Le projet de règlement numéro 2024-07, modifiant quatre règlements d'urbanisme (permis, zonage, lotissement et construction), a pour but d'augmenter le montant des amendes minimales et maximales prévues pour les personnes physiques et morales et d'autoriser, dans le règlement sur les permis et certificats, la construction sur un terrain adjacent à une rue privée située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 3, rue Keable à Sayabec aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAYABEC, CE 2 OCTOBRE 2024



Joël Charest, directeur général
et greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 2024-06 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de la municipalité de Sayabec de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 9 septembre dernier, le conseil municipal a adopté le projet de règlement présenté ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 15 octobre prochain, au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église à Sayabec à compter de 19h30.

Le **projet de règlement numéro 2024-06 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)** a pour objet de permettre au Conseil municipal d'autoriser des usages ou constructions dérogeant aux règlements d'urbanisme, sous certaines conditions.

Ce règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et une copie de celui-ci est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3, rue Keable à Sayabec aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAYABEC, CE 2 OCTOBRE 2024



Joël Charest, directeur général
et greffier-trésorier